

## **COMMUNIQUE N° 008/ONEC/CN/RP/2026**

### **Concerne : Organisation du jury d'admission de nouveaux membres par acquis d'expérience**

#### **1. Contexte**

Conformément à la **Décision N°001/CN/ONEC/2023** portant approbation des critères d'admission directe au tableau de l'ONEC par acquis d'expérience du Conseil National, telle que modifiée en date **du 25 mars 2026 par la décision N°001/CN/ONEC/2026**, relative à l'approbation des critères d'admission de nouveaux membres de l'Ordre par acquis d'expérience, le Conseil National informe le public de l'organisation d'une nouvelle session d'admission des nouveaux membres au titre de l'année 2026.

Ce processus s'inscrit dans une démarche rigoureuse visant à garantir :

- la transparence du processus de sélection ;
- la qualité des profils admis ;
- le respect des exigences professionnelles et réglementaires de l'Ordre.

#### **2. Catégories de candidats concernés**

Sont concernés par la présente session :

##### **2.1 Candidats non admis lors des sessions antérieures**

Les candidats ayant déjà pris part à un jury antérieur sans être admis en qualité d'experts-comptables peuvent se représenter.

Toutefois, leur réinscription est subordonnée à la démonstration d'un accroissement significatif de leur expérience professionnelle, apprécié notamment au regard :

- des responsabilités exercées ;
- de la nature et de la complexité des missions réalisées ;
- de tout autre élément pertinent attestant d'une progression professionnelle, conformément aux dispositions de l'article 6 de la décision précitée.

##### **2.2 Nouveaux candidats**

Les candidats introduisant leur candidature pour la première fois, ainsi que ceux se représentant, sont soumis à la procédure standard conforme aux critères d'admission en vigueur. Ils doivent :

- constituer un dossier complet de candidature ;
- s'acquitter des frais de participation fixés.

#### **3. Frais de participation**

Les frais de participation à la procédure d'admission sont fixés à : **2.500 USD (non remboursables)** payables au dépôt du dossier.

Ces frais sont obligatoires pour tous les candidats (les nouveaux candidats ainsi que les candidats se représentant au jury).

#### **4. Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Le certificat de nationalité congolaise ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une lettre de motivation ;
- Les preuves d'exécution des missions/travaux de révision comptable (Attestation de service rendu et/ou tout autre document faisant foi) ;
- Une lettre de recommandation dûment signée par un expert-comptable, membre de l'ONEC, inscrit au tableau depuis au moins trois (3) années consécutives, conformément au modèle fourni par l'Ordre ;
- Les copies des diplômes académiques (minimum Bac+5) ;
- Le formulaire de demande d'admission dûment complété.

#### **5. Calendrier des activités**

<b>Activité</b>	<b>Période</b>	<b>Responsable</b>
Réception des dossiers	01 avril – 10 mai 2026	Conseils Provinciaux
Traitement et analyse des dossiers	11 mai – 15 mai 2026	Commission Ad hoc/conseil provincial
Traitement et analyse des dossiers	16 mai – 25 mai 2026	Commission Ad hoc/Conseil National
Publication de la liste des candidats admis au jury	25 mai 2026	Commission Ad hoc/conseil national
Organisation du jury	06 et 07 juillet 2026	Jury National
Publication des résultats définitifs	07 juillet 2026	Jury National
Prestation de serment	Août 2026	Conseil National et Conseils Provinciaux

Le Conseil National invite tous les candidats à se conformer strictement aux exigences du présent communiqué et à déposer leurs dossiers dans les délais impartis auprès des Conseils Provinciaux compétents.

Aucune candidature incomplète ou introduite hors délai ne sera prise en considération.

**Fait à Kinshasa le 27 mars 2026**

**Pour le Conseil National**

**MAMPASI MABAYA Dieudonné**

**Rapporteur**

